



Office français de la biodiversité

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Catégorie hiérarchique :	A
Intitulé du poste :	Chargé de mission animation de la charte « Port partenaire » (H/F)
Affectation :	Direction Régionale de Bretagne Parc naturel marin d'Iroise
Positionnement hiérarchique :	Sous l'autorité du chargé de mission Qualité de l'eau, Aquaculture et Usages portuaires
Résidence administrative :	Le Conquet (29)
Conditions d'emploi :	Recrutement sur projet de 24 mois - à pourvoir soit par un contractuel – rémunération selon expérience professionnelle comprise entre 2 051 € et 2 994€ bruts mensuels -soit par un fonctionnaire en détachement sur contrat -

DESCRIPTION DES FONCTIONS

Contexte :

L'Office français de la biodiversité (OFB) est né le 1er janvier 2020. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, a été créé pour protéger et restaurer la biodiversité. Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique (loi n°2019-773 du 24 juillet).

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) réparties sur tout le territoire national. Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux :

- une échelle nationale où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales) ;
- des échelons départementaux et locaux, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc.).

Le Parc naturel marin d'Iroise (PNMI), géré par l'OFB, a été créé par le décret du 28 septembre 2007.

Situé au large de la pointe du Finistère, le Parc naturel marin d'Iroise couvre une surface de 3500 km² entre le Nord de l'Île d'Ouessant et le Sud de l'Île de Sein, jusqu'à la limite des eaux territoriales.

Comme tout parc naturel marin, il a pour objectif de contribuer à la connaissance et à la protection du milieu marin ainsi qu'au développement durable des activités.

Le Parc est constitué d'une équipe de 26 personnes de l'Office français de la biodiversité.

Pour améliorer la gestion des ports de l'Iroise, le Parc marin a développé un projet « Animation et accompagnement des ports de l'Iroise » qui a obtenu des subventions de deux fonds européens (LEADER et FEAMP). Ce projet a pour objectif :

- de favoriser la réalisation de diagnostic portuaire et rédiger un programme d'actions hiérarchisées afin de remplir des objectifs de qualité environnementale ;
- d'encourager et suivre les actions d'amélioration sur la qualité de l'environnement et de maîtrise des pollutions ;

- de favoriser, la création d'un réseau de gestionnaires de port et de zones de mouillage qui accompagne les acteurs et valorise les expériences ;
- de développer la communication, la sensibilisation et la pédagogie auprès des usagers.

Pour parvenir à ces objectifs, ce projet nécessite une animation du réseau des gestionnaires de ports de l'Iroise impliquant la création d'un poste de chargé de mission sur deux ans.

Description du poste :

Mission :

Le chargé de mission « Animation et accompagnement de la charte Port partenaire » sera chargé d'apporter un retour d'expérience sur les actions déjà menées par les ports situés dans le périmètre du Parc naturel marin d'Iroise (ex : efficacité des aires de carénage, mouillages innovants, diagnostic environnemental sur les ports etc.).

Il devra contribuer à la mise en place de solutions éprouvées ou innovantes. Il soutiendra ces solutions en diffusant les retours d'expériences utiles, en proposant des formations ou un soutien financier aux actions les plus intéressantes.

Il accompagnera les porteurs de projets dans le développement d'actions contribuant au bon état écologique du milieu naturel.

Activités principales :

ANIMER LA CONCERTATION POUR MAINTENIR OU AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU PORTUAIRE :

- Décliner dans les territoires les politiques énergétiques et environnementales des gestionnaires portuaires dans les domaines suivants : carénage, gestion des déchets, hydrocarbures, hygiène et sécurité, pédagogie et sensibilisation des usagers, dragage et maîtrise des énergies.

ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DE PORTS VERS DES ACTIONS AMELIORANT LA QUALITE DE L'EAU :

- Soutenir et encourager la mutation de leurs activités à travers la transition écologique et énergétique ; en particulier la maîtrise de la consommation en énergie et en eau ;

- Accompagner les gestionnaires de port vers les dispositifs spécifiques existant sur la politique de l'eau (SDAGE Loire Bretagne); en particulier en contribuant à la mise en place de nouveaux systèmes de réduction des pollutions portuaires pour améliorer la qualité de l'eau (sur les stations d'avitaillement, les aires de carénage, pompe eaux grises et eaux noires etc.) ;

- Encourager et promouvoir les dispositifs de traitement et de recyclage des bateaux en fin de vie, et la collecte et le réemploi/recyclage des déchets portuaires ;

- Soutenir les innovations comme la mise en place de mouillages écologiques, promouvoir les alternatives aux peintures antifouling.

PARTICIPER ET METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DE REUSSITE DE CETTE GESTION PORTUAIRE :

- Mettre en place des suivis de la qualité de l'eau et évaluer l'efficacité des actions mises en place ;

- Développer un cycle de formation à destination des agents portuaires et des plaisanciers à la lutte antipollution, à la maintenance des équipements réduisant les rejets portuaires et à l'utilisation efficace des équipements portuaires ;

- Accompagner le montage de dossiers administratifs pour l'obtention de labels de qualité environnementale (ex : Port propre, Pavillon bleu, norme AFNOR Gestion Environnementale Portuaire), ou culturel (Petit port d'intérêt patrimonial) ;

- Communiquer auprès du grand public pour faire connaître ces labels ;

- Faciliter le montage de dossiers de subventions.

SUIVI DU BUDGET RELATIF AU PROJET EN LIEN AVEC L'ASSISTANTE DE GESTION. RECHERCHE DE RECETTES EVENTUELLES POUR LE DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROJETS.

SUIVI ADMINISTRATIF ET SECRETARIAT DU PROJET.

RELATIONS LIEES AU POSTE

Relations internes :

- Directeur délégué ;

- Chargés de mission ;
- Agents de terrain.

Relations externes :

- Services de l'Etat ;
- Collectivités territoriales ;
- Scientifiques ;
- Usagers ;
- Associations de plaisance et conseils portuaires.

PROFIL RECHERCHE

Ingénieur environnement, technique ou généraliste niveau master 2 ou équivalent.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Connaissances :

- Connaissance en usage portuaire, en impact des pollutions sur le milieu marin ;
- Méthodes et outils de conduite de projet et de concertation.

Savoir-faire opérationnel :

- Comprendre les compétences et le fonctionnement des administrations, des collectivités territoriales, des conseils portuaires, etc ;
- Faire du reporting financier ;
- Rédiger des documents de synthèse clairs et informatifs.

Savoir-être professionnel :

- Sens du travail en équipe et de la concertation ;
- Capacité d'organisation administrative et de suivi du budget ;
- Capacités d'animation et de communication.

DEPOSER UNE CANDIDATURE

Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) par courriel sous la référence **PNMI-CMPORTPART-C** à recrutement@ofb.gouv.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **22 Février 2020**